



MAISONS - LAFFITTE

MESSAGE

**de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte**

18 juin 2022

Bonjour,

Je souhaite vous entretenir des dispositions prévues pour la Fête de la Musique, mardi 21 juin.

L'axiome de base et originel de la Fête est simple : chacun est libre de pratiquer l'instrument de son choix sur le domaine public, c'est le temps de la liberté culturelle.

Il y a quelques années, la Ville avait mobilisé des moyens financiers importants pour permettre à des groupes musicaux de se produire sur des podiums ; vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous n'avons plus cette capacité financière, il nous faut garder raison à un moment où l'inflation nous complique singulièrement la tâche.

Toutefois, je suis en mesure de vous annoncer que plusieurs groupes vont intervenir :

- 17h15 - Place du Maréchal Juin : concert d'élèves du Conservatoire : conte musical ;
- 18h - Place du Maréchal Juin : passage libre d'élèves (pour 1h) ;
- 18h - Parvis de la Gare, Absolumentingue, Musiciens tambours et percussions, ils jouent durant 4h30, increvables !
- 19h30 - Jardins de l'Ancienne Église : fanfare du Jazz Festival (pour 1h) ;
- Et tout au long de la soirée plusieurs cafés et restaurants font appel à des orchestres.

Alors n'hésitez pas, faites-vous plaisir, exprimez vos talents musicaux.

J'ajoute que l'avenue de Saint-Germain sera fermée à la circulation, de la rue des Canus - rue Étienne Péroux à la gare, afin de permettre aux restaurants de dresser leurs tables sur la voie.

Bonne Fête de la Musique !

À la condition que les cieux soient cléments...

Très cordialement-